

FILIERE TECHNIQUE

	IHTS	IAT Montant de référence annuel au 01/02/17 (*)	Prime de service et de rendement Taux annuel de base arrêté du 15/12/09	Indemnité spécifique de service Taux moyen annuel (1) Arrêté 31/03/11	Indemnités de sujétions horaires	RIFSEEP
INGENIEUR EN CHEF Ingénieur en chef de classe exceptionnelle Ingénieur en chef de classe normale			Ind. Perf et fonction Ind. Perf et fonction	25 005,40 € 19 904,50 €		Voir fiche 1.06.16
INGENIEUR Ingénieur principal à part. du 6 ^è échelon (+ 5 ans dans le grade) Ingénieur principal à part. du 6 ^è échelon (- 5 ans dans le grade) Ingénieur principal du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon Ingénieur à partir du 6 ^{ème} échelon Ingénieur du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon			2 817 € 2 817 € 2 817 € 1 659 € 1 659 €	Effet : 28/11/14 18 456,90 € 15 561,70 € 15 561,70 € 11 942 70 € 10 133,20 €		Voir fiche 1.06.16
TECHNICIEN Technicien principal 1 ^{ère} classe Technicien principal 2 ^{ème} classe Technicien	Taux JO Taux JO Taux JO		1 400 € 1 330 € 1 010 €	6 514,20 € 5 790,40 € 4 342,80 €	Voir les montants Au recto	Voir fiche 1.06.16
AGENT DE MAITRISE Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	Taux JO Taux JO	495,95 € (*) 475,30 € (*)				Voir fiche 1.06.16
ADJOINT TECHNIQUE Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (ancien adjoint principal 2 ^{ème} classe) ** Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (ancien adjoint 1 ^{ère} classe) ** Adjoint technique (ancien adj techn 2 ^{ème} classe) **	Taux JO Taux JO Taux JO Taux JO	481,82 € (*) 475,30 € (*) 469,87 € (*) 454,70 € (*)				Voir fiche 1.06.16

(*) Ces indemnités sont indexées sur l'indice de la fonction publique. Attention à la date de mise à jour.

(1) Taux moyen annuel calculé en retenant le coefficient géographique de la Sarthe

** Avec la mise en place du PPCR, les dénominations des grades sont modifiées et des reclassements ont eu lieu. Les textes sur l'IAT ne seront probablement pas modifiés. Aussi, la solution la plus adaptée est de garder les taux du grade d'origine en attendant la mise en place du RIFSEEP.